

## DECISION DU MAIRE 2025/066

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### **OBJET :**

**Demande de  
subvention – Appel à  
projets du  
Département de  
Saône et Loire –  
année 2026**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu les projets de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de l'appel à projets du Département de Saône-et-Loire pour l'année 2026,

Considérant que ces investissements représentent un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

**ARTICLE 1 :** De déposer deux dossiers de demandes de subvention au titre de l'appel à projets du Département de Saône-et-Loire pour l'année 2026.

**ARTICLE 2 :** Les subventions sollicitées sont de :

- 24 000€ pour l'extension du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal,
- 79 209€ pour les travaux d'aménagements d'accès au cœur de l'île de l'Espace Naturel Sensible du Petit Fleury.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 18 décembre 2025

Edith GUEUGNEAU  
Maire

